



Assemblée générale

Distr. limitée
16 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Deuxième Commission

Point 26 de l'ordre du jour

**Développement agricole, sécurité alimentaire
et nutrition**

Projet de résolution déposé par la Vice-Présidente de la Commission, Karolina Krywulak (Pologne), à l'issue de consultations sur le projet de résolution
[A/C.2/76/L.6](#)

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [65/178](#) du 20 décembre 2010, [66/220](#) du 22 décembre 2011, [67/228](#) du 21 décembre 2012, [68/233](#) du 20 décembre 2013, [69/240](#) du 19 décembre 2014, [70/223](#) du 22 décembre 2015, [71/245](#) du 21 décembre 2016, [72/238](#) du 20 décembre 2017, [73/253](#) du 20 décembre 2018, [74/242](#) du 19 décembre 2019 et [75/235](#) du 21 décembre 2020,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée, en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à



tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire¹, en particulier les Cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, et prenant note de la Déclaration de Rome sur la nutrition² ainsi que du Cadre d'action³, qui propose un ensemble de mesures et de stratégies auxquelles les gouvernements pourront avoir recours, le cas échéant, adoptés à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, qui s'est tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014,

Rappelant également la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁴, Action 21⁵, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁶, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁷ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁸, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁹, le Document final du Sommet mondial de 2005¹⁰, la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey¹¹, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹², le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024¹³ et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)¹⁴,

Réaffirmant la teneur de de l'Accord de Paris¹⁵, encourageant toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité, et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁶ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

Soulignant les effets de synergie existant entre l'application du Programme 2030 et celle de l'Accord de Paris, et notant avec inquiétude les conclusions scientifiques présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans ses rapports spéciaux intitulés *Global Warming of 1.5°C* (Un réchauffement

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.

² Organisation mondiale de la Santé, document EB136/8, annexe I.

³ Ibid., annexe II.

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁵ Ibid., annexe II.

⁶ Résolution S-19/2, annexe.

⁷ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁸ Ibid., résolution 2, annexe.

⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

¹⁰ Résolution 60/1.

¹¹ Résolution 63/239, annexe.

¹² *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. II.

¹³ Résolution 69/137, annexe II.

¹⁴ Résolution 69/15, annexe.

¹⁵ Adopté en vertu de la CCNUCC et paru sous la cote FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21.

¹⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

planétaire de 1,5 °C), *The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique) et *Climate Change and Land* (Le changement climatique et les terres),

Se félicitant de la tenue du Sommet Action Climat convoqué par le Secrétaire général le 23 septembre 2019, prenant note des initiatives et des engagements multipartites qui y ont été présentés, prenant note également du Sommet de la jeunesse sur l'action pour le climat, tenu le 21 septembre 2019, et notant la tenue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 31 octobre au 13 novembre 2021,

Se félicitant également de la tenue à Buenos Aires, du 20 au 22 mars 2019, de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final qui en est issu¹⁷, et consciente que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire contribuent pour beaucoup à favoriser la conclusion de partenariats entre les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et la faim et d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, ainsi que de promouvoir l'agriculture durable,

Se félicitant en outre de la tenue à New York, les 24 et 25 septembre 2019, du Sommet sur les objectifs de développement durable consacré aux préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, et de l'organisation de séances « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable » en 2020 et 2021 dans le cadre de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, et prenant acte du *Rapport mondial sur le développement durable 2019* et des éditions 2020 et 2021 du *Rapport sur les objectifs de développement durable*,

Réaffirmant les dispositions du Nouveau Programme pour les villes, qui a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016¹⁸, et réaffirmant qu'il importe de promouvoir l'intégration de la sécurité alimentaire et des besoins nutritionnels des citoyens, en particulier les citoyens pauvres, dans la planification urbaine et territoriale, afin d'éliminer la faim et la malnutrition, et de promouvoir la coordination des politiques de sécurité alimentaire et d'agriculture durables dans les zones urbaines, périurbaines et rurales,

Réaffirmant qu'il importe d'appuyer l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que son plan d'action décennal, qui constituent un cadre stratégique pour la transformation socioéconomique de l'Afrique dans les 50 prochaines années, le programme de l'Union africaine pour le continent, inscrit dans ses résolutions sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi que les initiatives régionales, telles que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine,

Rappelant sa réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose, tenue à New York le 26 septembre 2018, et le texte qui en est issu¹⁹, sa troisième réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, tenue à New York le 27 septembre 2018, et la déclaration politique qui y a été adoptée²⁰, le Dialogue interactif de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens, tenu à New York le 29 avril 2021, ainsi que le plan d'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture contre la résistance aux antimicrobiens (2021-2025) et la résolution 6/2019 de la Conférence de l'Organisation des Nations

¹⁷ Résolution 73/291, annexe.

¹⁸ Résolution 71/256, annexe.

¹⁹ Résolution 73/3.

²⁰ Résolution 73/2.

Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la résistance aux antimicrobiens en date du 28 juin 2019²¹, et prenant note du rapport de 2019 du groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens,

Constatant avec inquiétude que, au vu du rythme et de la portée des mesures prises pour réaliser l'objectif de développement durable n° 2, les changements en profondeur nécessaires à sa réalisation auront peu de chances d'être mis en œuvre et que, dans de nombreuses régions du monde, les cibles qui y sont associées ne seront pas atteintes, et demandant que davantage d'efforts soient consentis pour appuyer les changements en profondeur nécessaires,

Notant avec préoccupation que les causes multiples et complexes des crises alimentaires qui sévissent dans différentes régions du monde et qui pèsent sur les pays en développement, tout particulièrement ceux qui sont des importateurs nets de produits alimentaires, et leurs répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition appellent une action globale et coordonnée à court, à moyen et à long termes de la part des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et de la communauté internationale, réaffirmant que l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont pour causes profondes la pauvreté, les inégalités croissantes, l'injustice, le manque d'accès aux ressources et de possibilités d'acquérir des revenus, les effets des changements climatiques et des catastrophes et les conflits, et constatant toujours avec préoccupation que l'instabilité excessive des cours des denrées alimentaires peut entraver considérablement la lutte contre la pauvreté et contre la faim ainsi que les efforts que font les pays en développement pour assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et pour réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs de développement durable, en particulier ceux concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition,

Rappelant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)²², considérant que les forêts offrent des produits et des services écosystémiques essentiels tels que le bois, l'alimentation, le carburant, le fourrage, les produits non ligneux et les logements, et qu'elles contribuent à assurer la conservation des sols, la protection des eaux et la qualité de l'air, que la gestion durable des forêts et des arbres en général est essentielle à la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et que les forêts préviennent la dégradation des terres et la désertification et réduisent les risques d'inondation, de glissement de terrain et d'avalanche, de sécheresse, de tempête de poussière et de sable et d'autres catastrophes, et soulignant à cet égard le rôle que tous les types de forêts, y compris les forêts boréales, tempérées et tropicales, jouent dans la sécurité alimentaire et la nutrition,

Rappelant également les quarante-septième, quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tenues à Rome du 8 au 11 février 2021, le 4 juin 2021 et du 11 au 14 octobre 2021, respectivement, prenant note des textes qui en sont issus, et se félicitant de l'adoption par le Comité des directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition et des recommandations relatives à des approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition,

Prenant note avec satisfaction de la tenue du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, convoqué par le Secrétaire général les 23 et 24 septembre 2021, et du pré-Sommet, qui s'est tenu à Rome du 26 au 28 juillet 2021, et prenant note

²¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document C 2019/REP, appendice C.

²² Voir résolution 71/285.

également du résumé de la présidence et de la déclaration d'action sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, publiés par le Secrétaire général,

Accueillant avec satisfaction la résolution 7/2019 de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en date du 28 juin 2019, intitulée « Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO »²³, et sachant que l'agroécologie est une méthode, parmi d'autres, qui permet de nourrir durablement une population qui ne cesse de croître,

Prenant note du lancement du programme Systèmes alimentaires durables dans le contexte du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables²⁴, initiative ouverte à tous qui vise à accélérer le passage à des systèmes alimentaires durables,

Invitant les États Membres à trouver des moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables, conformément à la résolution 4/1 adoptée le 15 mars 2019 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement²⁵,

Rappelant l'entrée en activité de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui aide ces pays à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, favorise le développement, aux plans national et régional, d'écosystèmes propices à l'innovation, et leur donne les moyens de forger des partenariats dans ces domaines en collaboration avec d'autres pays dans le monde entier,

Prenant note avec satisfaction du travail entrepris par les organes et organismes internationaux compétents, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en vue de promouvoir le développement agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments ainsi que les résultats obtenus en matière de nutrition,

Rappelant que la décennie 2016-2025 a été proclamée Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, sur la base de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action, et que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé ont été invitées à mettre en œuvre un programme de travail pour 2016-2025, en tenant compte des contributions des parties prenantes, y compris du secteur privé, dans le cadre de mécanismes de coordination tels que le Comité permanent de la nutrition et d'instances multipartites telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale,

Rappelant également sa résolution 72/239 du 20 décembre 2017, dans laquelle elle a proclamé la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, qui met en relief le rôle de l'agriculture familiale dans la mise en œuvre du Programme 2030 et sa contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition,

Réaffirmant que l'agriculture demeure un secteur essentiel pour les pays en développement, et déclarant qu'il importe de s'employer à éliminer toutes les formes de protectionnisme,

²³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document C 2019/REP, appendice D.

²⁴ A/CONF.216/5, annexe.

²⁵ UNEP/EA.4/Res.1.

Consciente qu'il importe de promouvoir l'agriculture durable, ce qui contribuera à assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes et aidera à éliminer la faim et la malnutrition,

Soulignant que l'eau est essentielle pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté et de la faim, que l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire et la nutrition sont liées et que l'eau est indispensable au développement humain, à la santé et au bien-être des hommes,

Constatant avec préoccupation les conclusions du tout premier rapport mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (2019) et de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et consciente que le secteur agricole est largement tributaire de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs, ainsi que des fonctions et services écosystémiques associés à la diversité biologique, et que ce secteur influe lui-même sur la diversité biologique de diverses manières, directes et indirectes, ce qui est souligné dans la Déclaration de Cancún sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour le bien-être²⁶,

Réaffirmant que chaque être humain a le droit d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante, conformément au droit à une alimentation équilibrée et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, de manière à pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales, et soulignant qu'il faut consentir un effort particulier pour satisfaire les besoins nutritionnels, en particulier des femmes, des enfants, des personnes âgées, des peuples autochtones et des personnes handicapées, ainsi que des personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité,

Prenant note avec satisfaction de la publication intitulée « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021 : transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous », établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et de celle intitulée « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2020 : relever le défi de l'eau dans l'agriculture », établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Demeurant profondément préoccupée par le fait que, selon les estimations les plus récentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme alimentaire mondial, du Fonds international de développement agricole, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique dans le monde est passé à 811 millions en 2020, soit une augmentation de 161 millions depuis 2019, et que les problèmes de nutrition sont de plus en plus complexes car de multiples formes de malnutrition – notamment le retard de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale, les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité – peuvent coexister dans un même pays ou dans les ménages,

Notant avec une vive préoccupation que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a de graves répercussions sur la santé, la sécurité et le bien-être, qu'elle entraîne de grands bouleversements pour les sociétés et les économies, qu'elle a des

²⁶ Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/13/24.

conséquences désastreuses pour la vie et les moyens d'existence des populations et que ce sont les pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus touchés, réaffirmant son ambition, à savoir qu'il faut redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable en adoptant des stratégies de relèvement durables et inclusives qui permettent d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réduire le risque de nouveaux chocs, crises et pandémies et de renforcer la résilience, notamment en améliorant les systèmes de santé et en mettant en place une couverture sanitaire universelle, et considérant que l'accès équitable, rapide et universel à des vaccins et des traitements contre la COVID-19 et à des tests de diagnostic sûrs, de qualité, efficaces et d'un coût abordable est un élément essentiel d'une riposte mondiale fondée sur l'unité, la solidarité, le renouvellement de la coopération multilatérale et l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté,

Sachant que la pandémie de COVID-19, ses conséquences et les mesures extraordinaires adoptées pour la combattre sont responsables de l'un des coups les plus dévastateurs jamais porté à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales dans l'histoire récente, lequel a des effets disproportionnés sur les femmes et les enfants, et profondément préoccupée par le fait qu'en 2020, la pandémie de COVID-19 aurait contribué à la plus forte augmentation annuelle au cours des dernières décennies du nombre de personnes souffrant de la faim (ou prévalence de la sous-alimentation chronique), celui-ci s'étant accru de 161 millions de personnes, et, parallèlement, l'insécurité alimentaire modérée ou grave aurait touché 320 millions de personnes supplémentaires, ce qui porte le nombre total de personnes concernées à 2,37 milliards, compte étant tenu de la préoccupation particulière que suscitent les conséquences de la pandémie sur les personnes pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité en Asie, dans certaines régions d'Amérique latine et en Afrique, où l'on estime que la malnutrition touche une personne sur cinq, et profondément préoccupée aussi par l'estimation selon laquelle plus de 2 milliards de petits producteurs, d'ouvriers agricoles, d'agriculteurs familiaux, de petits exploitants agricoles et d'autres personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que de femmes et d'enfants, soit les personnes qui représentent une grande partie de celles qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, pourraient être touchés de manière disproportionnée par la sous-alimentation, consciente que des centaines de millions de personnes souffraient déjà de la faim et de la malnutrition avant que le virus ne frappe, soulignant que la pandémie exacerbe les hauts niveaux existants d'insécurité alimentaire aiguë, de malnutrition et de besoins humanitaires, et rappelant l'importance de la lutte contre les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires,

Sachant également que le ralentissement de la croissance économique, les inégalités de genre, les conflits, la sécheresse et les effets néfastes des changements climatiques, tels que l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, sont au nombre des principaux facteurs qui contribuent à inverser les progrès à long terme en matière de lutte contre la faim et à rendre plus difficile la perspective d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030,

Demeurant profondément préoccupée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition dont souffrent toujours des centaines de millions de personnes, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et de l'Ouest et dans certaines régions d'Amérique latine,

Consciente qu'il faut empêcher que la famine continue à faire des victimes,

Se déclarant préoccupée par l'augmentation du nombre d'adultes obèses dans le monde, dont la prévalence était de 13,1 pour cent en 2016,

Constatant avec inquiétude que, d'après le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2021*, environ 155 millions de personnes sont exposées à une insécurité alimentaire de crise ou à pire dans les pays touchés notamment par des conflits, cette situation étant exacerbée par des phénomènes climatiques, des facteurs environnementaux, tels que les catastrophes naturelles, parmi lesquelles les infestations acridiennes, et l'instabilité extrême des cours des denrées alimentaires,

Constatant qu'un nombre croissant de pays, notamment en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique, intègrent la sécurité alimentaire et la nutrition dans leurs politiques agricoles et plans d'investissement, qu'en conséquence les stratégies régionales de développement, telles que la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie de l'Union africaine, la stratégie relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Déclaration de Piura sur la sécurité alimentaire, le Cadre du programme pluriannuel sur la sécurité alimentaire et les changements climatiques et le Cadre stratégique pour le développement rural et urbain au service du renforcement de la sécurité alimentaire et d'une croissance de qualité, adoptés par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025, la stratégie de la Communauté des pays de langue portugaise pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'initiative prise par les pays arabes en faveur de la sécurité alimentaire, l'initiative pour l'Adaptation de l'agriculture africaine et la Stratégie pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques dans les pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (2018-2030), accordent une plus grande place à l'élimination de la faim, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'accès à une nutrition adéquate, et qu'il est souligné dans toutes ces stratégies qu'il importe d'investir dans l'agriculture, de diversifier la production et les régimes alimentaires et de dispenser aux consommateurs des formations de qualité sur la nutrition, d'introduire des technologies génératrices d'économies de main-d'œuvre dans la production et la transformation des aliments, d'assurer aux femmes un plus large accès aux sources de revenu et de renforcer les capacités pour améliorer la sécurité alimentaire à tous les stades de la chaîne alimentaire, et prenant note de la création à Nour-Soultan de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire,

Réaffirmant qu'il faut de toute urgence intensifier les mesures visant à renforcer la résilience, en particulier celle des plus vulnérables, en investissant dans les activités de résilience, notamment la réduction des risques de catastrophe, en renforçant les stratégies d'adaptation et en améliorant les évaluations conjointes des risques et les stratégies de gestion des risques, afin de réduire les incidences et le coût des catastrophes naturelles pour remédier aux effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des peuples autochtones, des populations locales et des personnes handicapées, ainsi qu'aux autres causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes,

Notant avec préoccupation que les changements climatiques frapperont de façon disproportionnée les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants, et leurs moyens de subsistance et, en fin de compte, mettront en péril des centaines de millions de personnes, et que d'ici à 2050, la faim et la malnutrition infantile pourraient augmenter de 20 pour cent du fait des changements climatiques,

Réaffirmant l'importance que revêtent la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que la reconnaissance et la protection des droits des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes dirigeant de

petites exploitations, déclarant une fois encore qu'il importe notamment de donner aux femmes et aux jeunes des zones rurales, ainsi qu'aux petits exploitants agricoles, aux agriculteurs familiaux, aux éleveurs, aux pêcheurs et aux travailleurs du secteur de la pêche, les moyens d'être des agents essentiels du développement agricole et rural, de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition, et prenant note du rôle essentiel qu'ils jouent tous et toutes dans la durabilité environnementale et la préservation génétique des systèmes agricoles ainsi que dans le maintien de la productivité sur des terres souvent marginales,

Consciente que le bétail représente 40 pour cent de la valeur de la production agricole mondiale et que son élevage permet d'assurer la subsistance et la sécurité alimentaire de près de 1,3 milliard de personnes, et sachant à cet égard que ce secteur offre la possibilité de réaliser le développement agricole, d'éliminer la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et de sensibiliser les populations aux questions climatiques,

Constatant que les programmes et mesures de protection sociale permettent de lutter efficacement contre la pauvreté et la faim,

Constatant l'importance des initiatives prises sous l'égide des Nations Unies, notamment la célébration de la Journée internationale des légumineuses, de la Journée mondiale du thon, de la Journée de la gastronomie durable, de la Journée mondiale des abeilles, de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments, de la Journée mondiale des sols, de l'Année internationale des camélidés, de l'Année internationale de la santé des végétaux, de l'Année internationale des fruits et des légumes, de la Journée internationale du thé, de la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), qui visent à mieux faire connaître les bienfaits de ces denrées pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, conformément à ses résolutions [53/199](#) du 15 décembre 1998 et [61/185](#) du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales et à la résolution [1980/67](#) du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années internationales et les anniversaires,

Consciente qu'il faut accroître les investissements et les partenariats publics et privés responsables dans le secteur de l'agriculture, notamment pour combattre la faim et la malnutrition et leur trouver des solutions concertées et pour promouvoir le développement durable en milieu rural et urbain,

Rappelant le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ainsi que ses principes directeurs²⁷, et rappelant qu'il y est préconisé, dans le cadre de la préparation aux catastrophes, de la prévention, des interventions et du relèvement après une catastrophe, d'organiser périodiquement des simulations aux niveaux national et local afin d'assurer la rapidité et l'efficacité des interventions en cas de catastrophe et de déplacement de population, y compris s'agissant de l'accès à la distribution de vivres et à d'autres secours essentiels, selon les besoins au niveau local,

Constatant qu'en 2011, une première estimation indiquait qu'un tiers de la nourriture produite par an dans le monde pour la consommation humaine, soit environ 1,3 milliard de tonnes, était perdue ou gaspillée, alors que l'on estime que jusqu'à 811 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim et qu'en 2020, près de 149,2 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance,

²⁷ Résolution [69/283](#), annexe II.

Rappelant que les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, et consciente que la réalisation de l'objectif 2 et des cibles connexes des autres objectifs sera d'une importance cruciale, notamment pour éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes,

Réitérant l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, de tous les peuples et de toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁸ ;

2. *Prie instamment* les États Membres et toutes les parties prenantes de promouvoir une action collective visant à remédier aux conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030²⁹, notamment en s'attachant à :

a) concrétiser leurs engagements volontaires respectifs pris lors du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 et contribuer, selon qu'il conviendra, à la suite qui sera donnée au Sommet, en partant des priorités régionales et nationales ;

b) promouvoir des pratiques durables propres à accroître la productivité et la production, à contribuer à la préservation des écosystèmes et à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse et aux inondations, ainsi que les capacités de lutte contre la désertification et les catastrophes naturelles, et, progressivement, favoriser une gestion durable des sols et s'attaquer au problème de la dégradation des terres ;

c) promouvoir des approches intégrées, équilibrées et holistiques concernant les systèmes alimentaires, à la faveur d'un dialogue intersectoriel, multipartite et intergénérationnel, pour parvenir à des systèmes alimentaires durables et résilients, compte tenu des différents contextes nationaux et régionaux et dans le respect des politiques et priorités nationales ;

d) promouvoir le système commercial multilatéral régi par l'Organisation mondiale du commerce et assurer le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, afin de renforcer la résilience d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables, de favoriser un accès continu à des régimes alimentaires diversifiés et sains et une meilleure nutrition, et de renforcer la coopération internationale en matière d'alimentation et d'agriculture à tous les niveaux ;

e) renforcer les systèmes d'information, afin de faciliter la préparation et l'intervention précoces, en mobilisant outils, parties prenantes concernées et solutions adaptées aux divers contextes ;

f) resserrer les partenariats entre les gouvernements et l'ensemble des acteurs locaux concernés, en particulier les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, les femmes, les jeunes, les consommateurs, le secteur privé, les populations autochtones et les communautés locales à l'échelle de l'ensemble des systèmes alimentaires ;

g) renforcer la coopération et la solidarité internationales pour consolider les systèmes de santé, notamment en vue d'assurer une couverture sanitaire universelle et un accès équitable et rapide à des vaccins contre la COVID-19 sûrs, de qualité,

²⁸ A/76/216.

²⁹ Résolution 70/1.

efficaces et abordables, et promouvoir la protection sociale en tant qu'élément essentiel à la constitution de systèmes alimentaires durables, notamment les programmes de repas scolaires, qui constituent un moyen important de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour toutes et tous ;

h) financer le relèvement à la suite de la pandémie de COVID-19, notamment, grâce à un renforcement des marchés financiers, auxquels les femmes et les jeunes des zones rurales doivent pouvoir accéder, et remédier aux vulnérabilités liées à la dette ;

i) coopérer dans les domaines de la science, de la recherche, de la technologie et de l'innovation, y compris en échangeant des connaissances traditionnelles, pour faire en sorte que les pratiques durables soient à la portée de tous, en particulier des femmes, des jeunes, des pauvres, des personnes en situation de vulnérabilité, des petits exploitants agricoles familiaux et des microentreprises et petites et moyennes entreprises ; mettre le numérique et l'intelligence artificielle au service de l'agriculture durable afin d'être à même d'améliorer la qualité et la précision des récoltes ; renforcer selon qu'il convient les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ;

j) aider les agriculteurs, notamment les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, en leur procurant des moyens techniques et une assistance qui leur permettent de produire leurs cultures et d'élever leur bétail de manière durable pour générer des revenus, promouvoir l'équité sociale, éliminer la pauvreté, notamment la pauvreté rurale, et protéger l'environnement ;

3. *Souligne* qu'il importe de poursuivre l'examen de la question du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et engage les États Membres et les parties prenantes concernées à accorder à cette question l'attention qu'elle mérite lors de la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment le Programme et ses objectifs de développement durable ;

4. *Insiste* sur le fait que la production agricole durable, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition sont des éléments indispensables pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et appelle à renforcer les capacités de production agricole durable, la productivité et la sécurité alimentaire des pays en développement ;

5. *Souligne* qu'il faut accélérer et intensifier, selon qu'il convient, l'action visant à accroître la résilience et la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires et à améliorer les moyens de subsistance des populations face à la variabilité du climat et aux phénomènes climatiques extrêmes en vue de libérer le monde de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 ;

6. *Constate avec inquiétude* que le monde n'est pas en voie d'éliminer la faim et la malnutrition d'ici à 2030 et que la rareté et la gestion non viable des ressources naturelles, conjuguées à l'insécurité et à l'iniquité des droits fonciers des petits exploitants agricoles, ont de graves conséquences pour les populations vulnérables dans les zones rurales, que les effets néfastes des changements climatiques, notamment les sécheresses persistantes et récurrentes, les inondations, les phénomènes météorologiques extrêmes, la dégradation des terres, l'érosion du littoral, l'acidification des océans, le recul des glaciers, l'élévation du niveau de la mer et la désertification, ainsi que les situations de conflit et d'après conflit, ont des répercussions sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire dans de nombreuses régions et font

obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable, et que les pays en situation de crise prolongée risquent d'être laissés pour compte ;

7. *Souligne* qu'il faut mener d'urgence une action concertée à tous les niveaux pour retrouver l'élan et accélérer les efforts accomplis en vue d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, en s'attaquant à l'ensemble de ses causes et de ses conséquences, et promouvoir une meilleure nutrition et une agriculture et des systèmes alimentaires viables ;

8. *Réaffirme* qu'il importe que les pays en développement arrêtent leurs propres stratégies de sécurité alimentaire, que l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition constitue à la fois un défi mondial et un enjeu des politiques nationales et que tout programme visant à relever ce défi dans le cadre de l'élimination de la pauvreté doit être formulé, élaboré, pris en charge et conduit par les pays et s'appuyer sur une concertation menée, dans le cadre d'un processus ouvert, avec l'ensemble des principales parties prenantes au niveau national, selon qu'il convient, et engage vivement les États Membres, tout particulièrement ceux qui sont touchés, à accorder une attention hautement prioritaire à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition dans leurs programmes et budgets nationaux ;

9. *Souligne* qu'il faut préserver la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les populations locales, les personnes vivant avec un handicap et les personnes en situation de vulnérabilité, notamment en adoptant des politiques économiques et sociales propres à parer aux effets néfastes des ralentissements et fléchissements économiques, qui compromettent l'action menée pour éliminer la faim et la malnutrition ;

10. *Engage* la communauté internationale à continuer d'appuyer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et son cadre de résultats, qui en est un élément essentiel et qui fournit des directives sur la planification et la mise en œuvre des programmes d'investissement ;

11. *Engage* les États Membres à tenir pleinement compte, lors de l'élaboration de leurs politiques nationales, de la Déclaration de Rome sur la nutrition ainsi que du Cadre d'action, dans lequel est prévu un ensemble de mesures et de stratégies auxquelles les gouvernements pourront avoir recours, le cas échéant, s'ils le souhaitent ;

12. *Exhorte* les États Membres à faire preuve d'une volonté politique plus ferme d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, prend note à cet égard de l'initiative Renforcer la nutrition, et engage les États Membres à y prendre part aux échelons mondial et national pour réduire encore la faim et toutes les formes de malnutrition, qui touchent de plus en plus de personnes, en particulier les enfants, surtout les moins de 2 ans, les femmes, notamment celles qui sont enceintes ou allaitent, et les jeunes ;

13. *Souligne* qu'il faut s'attaquer au problème du retard de croissance, qui concerne un nombre par trop élevé d'enfants, puisque près de 149,2 millions d'enfants de moins de 5 ans, soit plus de 22 pour cent, étaient touchés en 2020 ;

14. *Met l'accent* sur les six cibles mondiales en matière de nutrition que l'Assemblée mondiale de la Santé a définies pour éliminer la malnutrition dans le monde d'ici à 2025 et sur le mécanisme de suivi correspondant ;

15. *Prend note* du Pacte mondial en faveur de la nutrition pour la croissance, signé par plus d'une centaine de pays, d'entreprises et d'organisations de la société civile afin de réduire de 20 millions à l'horizon 2020 le nombre d'enfants souffrant

d'un retard de croissance, se félicite des engagements financiers souscrits pour appuyer cet objectif ainsi que de la tenue, à Milan (Italie) en novembre 2017, du troisième sommet Nutrition pour la croissance, et attend avec intérêt le prochain sommet Nutrition pour la croissance qui doit se tenir à Tokyo en 2021 ;

16. *Souligne* qu'il faut accroître la production et la productivité agricoles durables dans le monde, eu égard à la diversité des conditions et des systèmes agricoles, notamment en assurant le bon fonctionnement des marchés et des systèmes commerciaux et en renforçant la coopération internationale, en particulier en faveur des pays en développement, en augmentant les investissements et les partenariats développement rural et en intensifiant la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et fait observer que les petites exploitations agricoles devraient aussi bénéficier, le cas échéant, de ces investissements publics et privés et de cette collaboration dans le cadre de systèmes de gestion des connaissances et de communication appropriés pour ce qui est de promouvoir la sécurité alimentaire, d'améliorer les résultats en matière de nutrition et de réduire les inégalités ;

17. *Estime* qu'il faut accroître la résilience et la viabilité de la production alimentaire et agricole face aux changements climatiques dans un contexte d'accroissement de la demande, compte tenu de l'importance qu'il y a à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim et de la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques, préconise de faire des efforts à tous les niveaux pour promouvoir des pratiques agricoles adaptées au climat, notamment l'agroforesterie, l'agroécologie, l'agriculture respectueuse de l'environnement, les systèmes de gestion des ressources en eau, les semences résistantes à la sécheresse et aux inondations et la gestion durable du cheptel et pour créer des mécanismes d'échanges entre les scientifiques, les décideurs, les entrepreneurs et les bailleurs de fonds dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et renforcer ceux qui existent, et préconise également de prendre des mesures pour renforcer la résilience des personnes en situation de vulnérabilité et celle des systèmes alimentaires, qui peuvent également avoir des répercussions positives d'une plus vaste portée, en soulignant que l'adaptation aux changements climatiques doit figurer parmi les préoccupations majeures et les objectifs prioritaires de tous les exploitants agricoles et producteurs de denrées alimentaires, notamment des petits producteurs ;

18. *Souligne* qu'il faut d'urgence renforcer la capacité d'adaptation et la résilience et réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques, et invite les États Membres à continuer de mettre en place des mécanismes permettant de planifier l'adaptation aux changements climatiques et d'appliquer des mesures d'atténuation de leurs effets ;

19. *Demande* que les systèmes agricoles et alimentaires soient renforcés afin d'améliorer la capacité d'adaptation et la résilience face aux changements climatiques, notamment en préservant les services écosystémiques et la diversité biologique, et que les objectifs relatifs à la pauvreté, à la faim, à la sécurité alimentaire et à la nutrition soient incorporés dans les plans nationaux d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation de ces effets ;

20. *Constate* le rôle majeur que joue le secteur privé dans le développement de systèmes alimentaires durables ainsi que l'apport positif et le renforcement des partenariats multipartites, qui permettent de mobiliser tous les acteurs clefs, et souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour renforcer les partenariats stratégiques avec le secteur privé ;

21. *Réaffirme* qu'il faut promouvoir, renforcer et appuyer l'agriculture durable – notamment les cultures, la sylviculture, la pêche, l'élevage et l'aquaculture – qui améliore la sécurité alimentaire, élimine la faim, contribue à prévenir la malnutrition et est économiquement viable, tout en protégeant les terres, les ressources en eau, les ressources génétiques végétales et animales, la diversité biologique et les écosystèmes et en renforçant la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, considère qu'il faut préserver les processus écologiques naturels sur lesquels reposent les systèmes de production alimentaire viables et efficaces qui sont les garants de la sécurité alimentaire, souligne qu'il importe de systématiser les démarches de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans le secteur agricole, et note l'importance des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité promus par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;

22. *Se dit préoccupée* par la résistance aux agents antimicrobiens, notamment dans le secteur agricole, et préconise à cet égard la mise en œuvre du plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens (2021-2025) élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue d'aider les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture à appliquer le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens³⁰, établi par l'Organisation mondiale de la Santé en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, qui l'ont ensuite adopté, et de réduire ainsi au maximum les effets de ce phénomène ;

23. *Sait* que les systèmes alimentaires durables ont un rôle fondamental à jouer dans la promotion de régimes alimentaires sains, l'amélioration de la nutrition et la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et se félicite de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales, qui visent à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et à transformer les systèmes alimentaires de façon que chacun ait accès à un régime nutritif, y compris aux régimes traditionnels sains, tout en réaffirmant que les systèmes de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être renforcés simultanément pour qu'il soit mis fin à la malnutrition ;

24. *Demande* que soit comblé l'écart entre les genres en matière d'accès aux moyens de production dans l'agriculture, notant avec préoccupation que cet écart persiste pour de nombreux biens, intrants et services, et souligne qu'il faut consentir des investissements et des efforts accrus pour donner davantage de moyens aux femmes et aux filles, notamment celles vivant en milieu rural, satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et ceux de leur famille, leur assurer un niveau de vie suffisant et un travail décent et garantir leur santé, leur bien-être et leur sécurité, leur plein accès à la terre et aux ressources naturelles et l'accès à des prêts abordables à long terme et à faible taux d'intérêt ainsi qu'aux marchés locaux, régionaux et mondiaux, compte tenu du fait que l'insécurité alimentaire compromet la santé et le bien-être des femmes et des enfants ;

25. *Se dit consciente* du rôle et de l'apport décisifs des femmes rurales, notamment des petites exploitantes et des agricultrices, des femmes autochtones et des femmes des communautés locales, et de leurs savoirs traditionnels dans la promotion du développement agricole et rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté en milieu rural, et souligne à cet égard qu'il importe de revoir les politiques et stratégies agricoles pour faire en sorte que le rôle crucial joué par les femmes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la

³⁰ Organisation mondiale de la Santé, document WHA68/2015/REC/1, annexe 3.

nutrition soit reconnu et dûment pris en compte dans les interventions à court et à long termes visant à faire face à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition, à l'éventuelle instabilité excessive des cours des denrées et aux crises alimentaires dans les pays en développement, ainsi que de reconnaître et de protéger les droits fonciers des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes dirigeant de petites exploitations ;

26. *Réaffirme* le rôle crucial que jouent la santé des écosystèmes marins et la viabilité des pêches et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et l'accès à une nourriture saine et nutritive en quantité suffisante ainsi que pour les millions de personnes qui en vivent, en particulier dans les petits États insulaires en développement, et préconise à cet égard l'application du Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement, qui a été lancé le 4 juillet 2017 ;

27. *Préconise* d'entreprendre des efforts à tous les niveaux, et prend note de ceux qui sont déjà faits, pour mettre en place des mesures et programmes de protection sociale, y compris des systèmes d'aide sociale et autres programmes nationaux assurant la protection des personnes démunies et vulnérables, notamment des programmes « vivres contre travail » et « travail contre rémunération » et des programmes de transfert en espèces, de coupons, de repas scolaires et de nutrition maternelle et infantile, ainsi que pour renforcer ceux qui existent, et souligne à cet égard qu'il importe d'augmenter les investissements, d'accroître les capacités et d'améliorer l'approche systémique du développement ;

28. *Demeure vivement préoccupée* par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chroniques qui sévissent dans diverses régions du monde et par les effets préjudiciables qu'elles continuent d'avoir sur la santé et la nutrition, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et de l'Ouest et dans certaines régions d'Amérique latine, et souligne à cet égard qu'il faut mener d'urgence une action collective à tous les niveaux pour apporter une solution cohérente et efficace à ce problème ;

29. *Se dit consciente* du rôle important joué par les peuples autochtones et les populations locales, les petits exploitants agricoles, les agriculteurs familiaux, les éleveurs, les petits pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche et leurs savoirs et systèmes ancestraux de distribution de semences, ainsi que par les nouvelles technologies dans la préservation et l'exploitation durable de la diversité biologique, la recherche de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition ;

30. *Souligne* qu'il importe de mettre la science, la technologie et l'innovation ainsi que les systèmes de gestion des connaissances et de communication au service de la sécurité alimentaire d'ici à 2030, et préconise l'adoption dans les systèmes agricoles des moyens informatiques les plus perfectionnés et les mieux adaptés, tels que le réseau Internet, les plateformes mobiles, la météorologie, les métadonnées et l'informatique en nuage, afin de faciliter le travail que font les petits exploitants agricoles et les agriculteurs familiaux pour accroître leur résilience, leur productivité et leurs revenus et de les associer à l'élaboration des programmes de recherche et d'innovation, tout en réduisant les effets néfastes sur l'environnement ;

31. *Souligne également* qu'il faut durablement redynamiser le secteur agricole, promouvoir le développement rural et assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, particulièrement dans les pays en développement, ces mesures étant à même de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et souligne en outre qu'il importe de prendre les mesures voulues pour mieux répondre aux besoins des populations rurales, notamment en améliorant l'accès des producteurs agricoles, en particulier des petits producteurs, des femmes et des jeunes, des peuples

autochtones, des populations locales, des personnes handicapées et des personnes âgées, dans des situations de conflit et d'après conflit, au crédit et à d'autres services financiers, aux marchés, à des régimes garantissant les droits fonciers, aux services de santé, aux services sociaux, à l'éducation, à la formation, au savoir et aux techniques adaptées à leurs besoins et financièrement abordables, notamment pour le développement des cultures locales et dans les domaines de l'irrigation, de la réutilisation des eaux usées traitées et de la collecte et du stockage de l'eau ;

32. *Note* qu'il faut d'urgence résoudre le problème des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire, notamment par la collaboration avec les parties concernées ;

33. *Note également* que la population urbaine mondiale devrait pratiquement doubler d'ici à 2050, ce qui fait de l'urbanisation l'un des principaux moteurs de transformation au XXI^e siècle, et souligne qu'il est de plus en plus nécessaire de prendre des mesures pour combattre la faim et la malnutrition parmi les populations urbaines pauvres grâce à la promotion de l'intégration de la sécurité alimentaire et des besoins nutritionnels des personnes vivant en milieu urbain, en particulier les pauvres des villes, dans la planification urbaine et l'aménagement du territoire, pour éliminer la faim et la malnutrition, pour promouvoir la coordination des politiques en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture durables en milieu urbain, périurbain et rural afin de faciliter la production, le stockage, le transport et la commercialisation des aliments destinés à la consommation dans des conditions adéquates et à des prix abordables, pour réduire les pertes de denrées alimentaires et éviter les gaspillages de nourriture ou réutiliser les aliments et pour promouvoir la coordination des politiques alimentaires avec celles concernant l'énergie, l'eau, la santé, les transports et les déchets ainsi que d'autres politiques dans les zones urbaines afin d'accroître le plus possible les gains d'efficacité et de réduire au maximum les déchets ;

34. *Réaffirme* qu'il faut adopter une approche globale à deux volets en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, consistant d'une part à agir directement pour s'attaquer sans tarder au problème de la faim et des carences en micronutriments parmi les populations les plus vulnérables tout en exécutant des programmes à moyen et à long termes visant à promouvoir l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition et le développement rural pour éliminer les causes profondes de la faim, de toutes les formes de malnutrition et de la pauvreté, notamment en revitalisant les zones rurales dans l'intérêt des jeunes (femmes et hommes), en créant des emplois décents pour tous grâce à des systèmes d'enseignement agricole, à l'informatique, à la formation, en renforçant la recherche-développement et la participation des jeunes par l'éducation, l'entrepreneuriat, l'accès aux marchés et aux services, le cofinancement, le développement des capacités et les associations rurales de jeunes, et grâce à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le cadre de la sécurité alimentaire à l'échelon national ;

35. *Réaffirme également* qu'il faut promouvoir une expansion importante de la recherche alimentaire, nutritionnelle et agricole, des services de vulgarisation, de la formation et de l'éducation, et du financement de cette recherche au moyen de ressources de toutes provenances, en vue d'améliorer la productivité et la viabilité de l'agriculture et d'en faire ainsi un secteur clef, le but étant d'en promouvoir le développement et d'en renforcer la résilience de façon à la rendre mieux à même de surmonter les crises, notamment en intensifiant les travaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) restructuré afin d'accroître son impact sur le développement, en soutenant les institutions nationales de recherche, les universités et centres de recherche publics, en favorisant les transferts de technologies à des conditions mutuellement acceptables, les échanges volontaires de connaissances et de pratiques et la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques, et en

facilitant l'accès sur un pied d'égalité aux résultats de la recherche et aux technologies, selon des modalités arrêtées d'un commun accord aux niveaux national, régional et international, compte dûment tenu de la nécessité de préserver les ressources génétiques ;

36. *Souligne* qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable favorisera l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement et contribuera à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition, et préconise vivement l'adoption de stratégies nationales, régionales et internationales qui facilitent l'accès de tous les exploitants agricoles, pêcheurs et travailleurs du secteur de la pêche, en particulier les petits exploitants agricoles, y compris les femmes, aux marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux ;

37. *Prend note* des efforts déployés par les États Membres et les organismes des Nations Unies qui ont déjà proclamé leur attachement aux objectifs de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), et engage toutes les parties prenantes à soutenir activement les activités menées dans le cadre de la Décennie, y compris en prenant des engagements et en créant des réseaux d'action ;

38. *Note* le commencement de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et, à cet égard, préconise l'application intégrale de sa résolution [72/239](#) et accueille avec satisfaction le plan d'action mondial de la Décennie visant à promouvoir l'élaboration, l'amélioration et la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'agriculture familiale, y compris de plans d'action nationaux, le cas échéant, appuyées par une gouvernance inclusive et efficace et par des données rapidement disponibles et pertinentes d'un point de vue géographique, à compter de 2024 au plus tard ;

39. *Souligne* qu'il faut que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, les commissions régionales et toutes les autres entités concernées des Nations Unies continuent de renforcer leur coopération et leur coordination avec les autres organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les organismes commerciaux et économiques internationaux, dans le cadre de leur mandat et conformément aux priorités de développement nationales, en vue d'accroître leur efficacité, ainsi que leur coopération avec les organisations non gouvernementales et les secteurs public et privé pour promouvoir et intensifier l'action menée en faveur du développement agricole durable ainsi que de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;

40. *Prend note* de la contribution apportée jusqu'à présent par les systèmes d'alerte rapide, et souligne que leur fiabilité et leur réactivité devraient être encore renforcées aux niveaux national, régional et international, surtout dans les pays particulièrement vulnérables face aux fortes variations de prix et aux crises alimentaires ;

41. *Réaffirme* le rôle important et le caractère inclusif du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tribune intergouvernementale de premier plan permettant à un grand nombre de parties prenantes d'œuvrer de concert afin d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, et invite les pays à participer pleinement à l'élaboration par le Comité de directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, à l'appui du passage vers des systèmes alimentaires durables favorisant des régimes sains et une meilleure nutrition ;

42. *Réaffirme également* l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne laisser personne de côté et de prendre des mesures plus concrètes pour

aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables, et en premier lieu les plus défavorisés ;

43. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport proposant des mesures concrètes sur l'application de la présente résolution, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ».
